

Avis voté en plénière du 25 avril 2018

L'emploi des seniors

Déclaration des groupes Environnement et nature et Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Les groupes environnement et Nature et organisations étudiantes et mouvements de jeunesse se réjouissent de proposer une vision commune de cet avis. Si on considère communément qu'une société qui ne prend pas soin de ses jeunes n'a pas d'avenir, il en va de même d'une société qui ne prendrait pas soin de ses membres plus âgés. L'emploi des seniors présente en effet quelques similitudes avec l'emploi des jeunes en ce que les uns comme les autres sont des variables d'ajustement, souvent confrontés à divers stéréotypes et discriminations, et font l'objet de politiques publiques spécifiques.

Dans le cas des personnes de plus de 55 ans, l'avis repose pour partie sur un constat d'échec des politiques publiques précédemment menées, comme l'illustre le cas des contrats de génération.

Les exigences en vue du bénéfice d'une retraite à taux plein et l'abandon des politiques de pré-retraite participent à la précarité croissante des retraités et à la tension qui existe entre maintien dans l'emploi subi ou choisi. Plusieurs pays d'Europe du sud illustrent cette tension assez dramatiquement. Est-il besoin de rappeler que, chez nos voisins italiens, sur 16 millions de retraités, la moitié sont sous le seuil de pauvreté et sont de fait obligés de retourner au travail ? Si nous n'en sommes pas là, on voit bien que la question de l'emploi des seniors interpelle plus largement la place de la vieillesse dans notre société, axe majeur de cohésion sociale auquel notre assemblée a déjà été attentive à plusieurs reprises.

En plus d'agir sur un plan strictement réglementaire, s'attache à préconiser des démarches d'information, de sensibilisation, et de négociation concernant la seconde partie de la carrière des fonctionnaires mais élabore aussi des mesures actives en faveur de la gestion des âges. Nous saluons naturellement les premières préconisations, destinées à renforcer l'effectivité du principe de non-discrimination à l'égard des seniors et à lutter contre la persistance des stéréotypes liés à l'âge. C'est un axe fondamental car, pour parler franchement, nous vivons dans un pays où la gestion des ressources humaines se donne encore trop souvent pour but l'élimination des seniors du marché du travail et l'impossibilité corrélative de les recruter, réalité que rappelait cruellement le rapport en signifiant par exemple que le taux d'embauche des seniors se situe toujours autour de 5 %.

Nous saluons de la même façon les préconisations relatives à la promotion d'une culture de la formation tout au long de la vie et à la reconnaissance des qualifications, qui nous paraissent parfaitement cohérentes avec notre avis récent relatif à l'orientation des jeunes. De même, nous saluons la préconisation relative à la reconnaissance des qualifications et formations certifiantes dans les activités employant majoritairement des femmes. Il faut rappeler que celles-ci sont particulièrement exposées au travail à temps partiel, à l'impossibilité par conséquent de choisir et de maîtriser leur temps de travail, et à des ruptures de carrières plus fréquentes.

De manière plus transversale du, nous saluons les propositions matérielles, concrètes, que sont les congés de mobilités, le mécénat de compétences de seniors volontaires en direction des PME, ou encore l'idée d'un contrat de travail spécifique pour les plus de 57 ans avec incitation financière.

Qu'il soit permis néanmoins de songer que, par rapport aux précédentes, d'autres propositions ne paraissent pas à la hauteur des problèmes relevés et nous semblent présenter le caractère de simples mesures d'accompagnement. Ainsi en va-t-il de la facilitation de la pratique sportive sur les lieux de travail.

Concernant la méthode en revanche, nous observons que l'avis, comme les travaux de la section, ont pu bénéficier utilement du partenariat avec la Cour des comptes, particulièrement positif puisqu'il autorise une autre approche des politiques publiques. Cet aspect est tout à fait majeur dans le cadre de la réforme de notre institution.

On l'aura compris : cet avis, comme le rapport qui l'accompagne, répondent à une réalité et à des enjeux complexes dont il faudra suivre les évolutions. Aussi, si nous saluons le travail accompli et remercions naturellement les rapporteurs comme les autres membres de la section, c'est avec une juste conscience des difficultés de l'exercice, comme de ses limites, que nos groupes ont voté cet avis.